

Vers un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

**Direction Départementale des
Territoires de Dordogne**

**Agence de l'Environnement et
de la Maîtrise de l'Energie**

**Communauté de communes du
Pays Ribéracois**

30 juin 2015



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Déroulé de la présentation

- Des engagements internationaux à la mobilisation des territoires : une rapide histoire du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
 - Emergence du développement durable
 - Les engagements internationaux et nationaux
 - La mobilisation des territoires
- Qu'est-ce qu'un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ?
 - Définition du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
 - Les champs d'actions possibles : quelques exemples
 - ScoT, PLUi, TEPCV : des démarches cohérentes
- L'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
 - Un dispositif « levier »...
 - ...qui complète des aides déjà existantes
 - Une communauté de travail régionale pour accompagner les collectivités

Des engagements internationaux à la mobilisation des territoires : une rapide histoire du TEPCV

Emergence du développement durable



Emergence du développement durable

- Au cours des années 70 et 80, la société civile prend conscience des impacts néfastes du mode de développement actuel qui met en péril les équilibres planétaires et le développement de l'humanité
 - Changements climatiques provoqués par l'accumulation de gaz à effets de serre due à l'activité humaine
 - Pollution à grande échelle de l'air, du sol et de l'eau
 - Perte de biodiversité
 - Réduction du potentiel naturel de production (appauvrissement des sols, de l'eau, érosion des terres arables) et de services (épuration de l'eau par la faune et la flore, champs d'expansion des crues...)
 - Augmentation des inégalités sociales

Emergence du développement durable

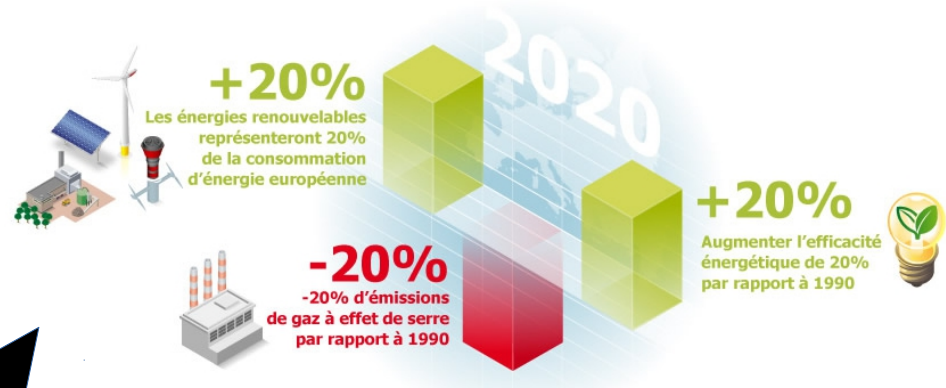
- Cette prise de conscience s'appuie notamment sur des études scientifiques de plus en plus approfondies sur le sujet
 - 1988 : Naissance du GIEC et premières études sur le climat
 - 1990 : 1^{er} rapport du GIEC : la température terrestre croît de 0,3°C par décennie du fait de l'activité humaine
- Cette mobilisation fait écho auprès des institutions internationales et aboutit en 1992 à la conférence de Rio
 - Rassemblement des états autour de la question du climat
 - Définition partagée du développement durable (Brundtland, 1987)
 - Une feuille de route commune : les 5 finalités du développement durable

Emergence du développement durable



- Le développement durable est un développement qui répond au besoin des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs
 - Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
 - Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
 - Garantir l'épanouissement de tous les êtres humains
 - Favoriser la cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
 - Engager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (socialement et environnementalement)

Les engagements internationaux et nationaux



Les engagements internationaux et nationaux

- Des engagements chiffrés à l'échelle internationale
 - 1997 : Conférence de Kyoto
 - 38 pays industrialisés s'engagent à réduire leur émissions de gaz à effet de serre de 5,2% à horizon 2012 (référence 1992)
 - 2007 : Paquet « énergie-climat »
 - L'Union Européenne s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici 2020 (référence 1990)
 - 2009 : Conférence de Copenhague
 - Limiter le réchauffement climatique à 2°C
- Traduits à l'échelle nationale
 - 2007 : Grenelle de l'environnement
 - 3x20 à horizon 2020
 - Facteur 4 à horizon 2050

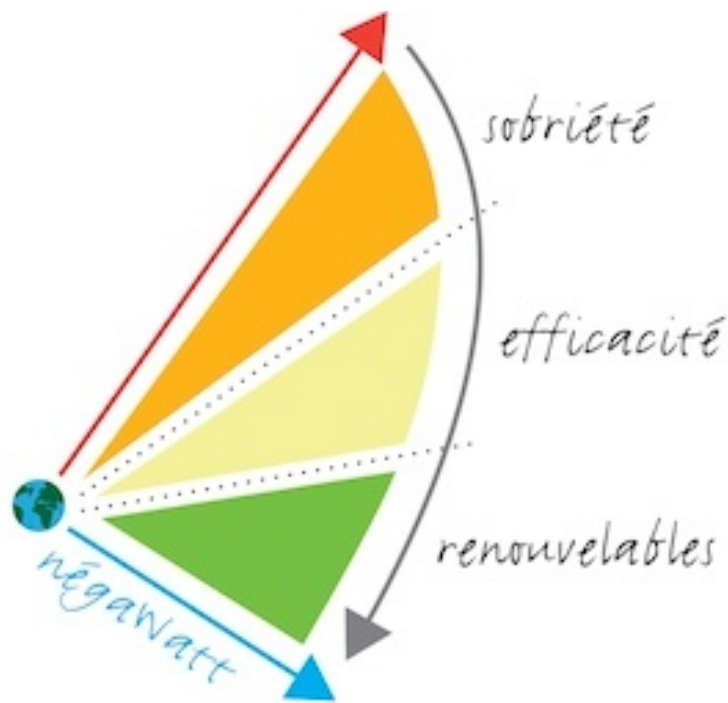
La mobilisation des territoires

- En France, mouvement de décentralisation initié depuis 1982 : les finalités doivent être poursuivies à l'échelle des territoires et des autorités qui les administrent
- En 2010, la loi Grenelle 2 dote les collectivités locales d'un certain nombre d'outils de territorialisation du développement durable
- Récemment, débat parlementaire sur la loi de Transition Energétique
 - Changer le modèle énergétique français et en faire un moteur de croissance
 - Rendre les bâtiments et logements économes en énergie
 - Développer les transports propres
 - 0 gaspillage : faire des déchets d'aujourd'hui les matériaux de demain
 - Développer les énergies renouvelables
 - Lutter contre la précarité énergétique
 - De nouveaux outils pour les territoires dont la démarche TEPCV

Qu'est-ce qu'un territoire à énergie positive pour la croissance verte ?

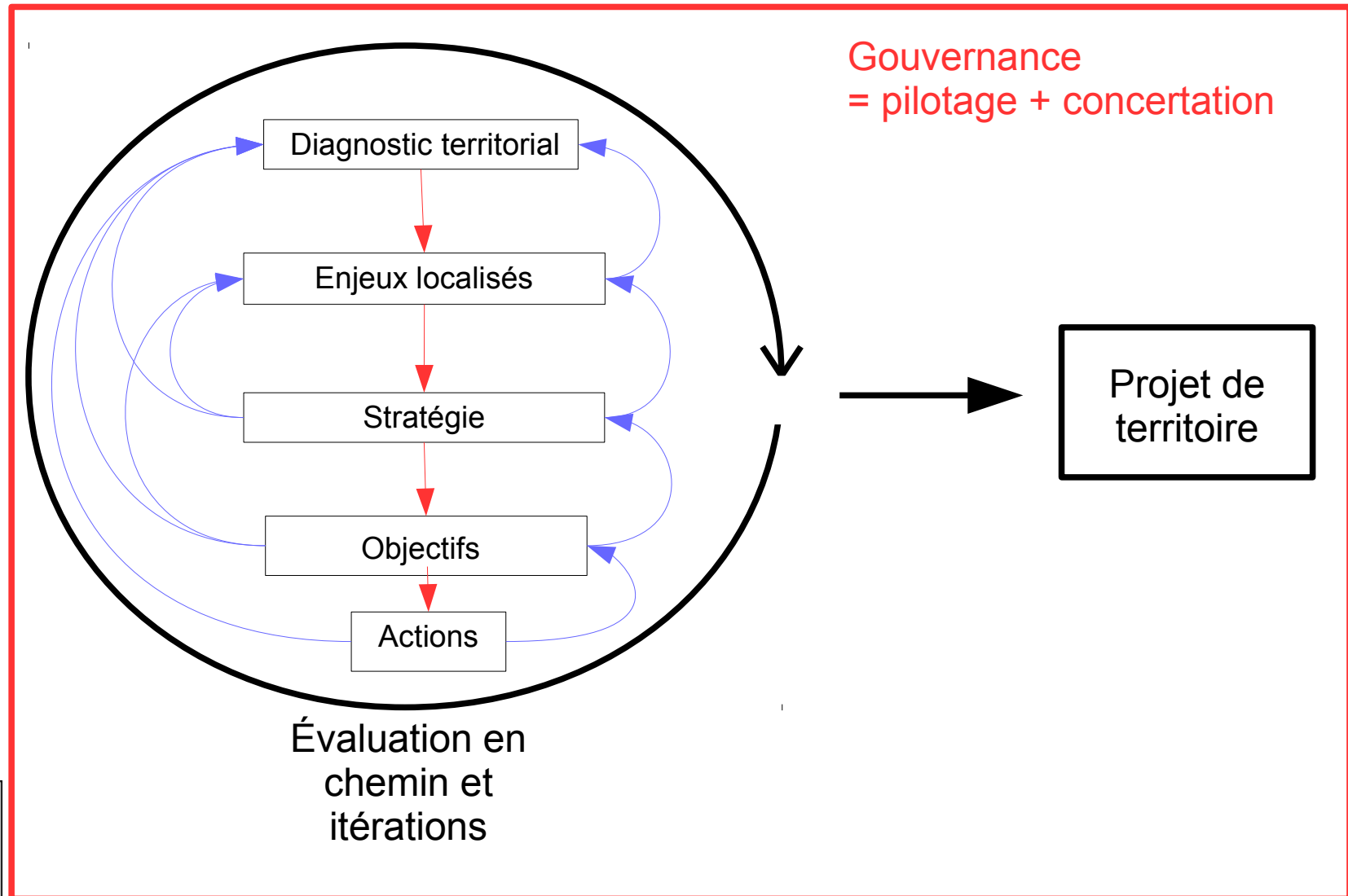
Définition du TEPCV

- Un TEPCV est une collectivité ou un groupement de collectivité qui a bâti un projet de territoire global lui permettant de **viser à l'horizon 2050 l'équilibre entre production et consommation locale**



- 3 axes d'intervention prioritaires :
 - Accélérer les économies d'énergie
 - Favoriser l'émergence d'une société bas-carbone
 - Développer les énergies renouvelables

Définition du TEPCV



Les champs d'actions possibles

- 6 domaines d'intervention privilégiés pour le TEPCV
 - La réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
 - Diminution des émissions de gaz à effet de serre liés et des pollutions liées au transport
 - Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets
 - Production d'énergie renouvelable locale
 - Préservation de la biodiversité, préservation des paysages et promotion d'un urbanisme durable
 - Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

Les champs d'actions possibles

- Quelques exemples issus de démarches locales déjà engagées via TEPCV
 - <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>
 - <http://www.votreenergiepourlafrance.fr/>



Ministère | Conseil et expertise | Actualités | Salle de lecture | Services en ligne | Concours et écoles | Politique de l'accessibilité | Consultations publiques



Accueil du site > Énergie, Air et Climat > La transition énergétique pour la croissance verte > Appels à projets > Territoires à énergie positive pour la croissance verte

ÉNERGIE, AIR ET CLIMAT

La transition énergétique pour la croissance verte

Actualités | Projet de loi | Initiatives sur le terrain | Appels à projets

Territoires à énergie positive pour la croissance verte

Actualités | Un territoire à énergie positive, qu'est ce que c'est ? | Les actions prioritaires des territoires | Les lauréats et les conventions | Calendrier | Territoires « zéro gaspillage, zéro déchets » | 1500 projets de méthanisation en 3 ans (en cours) | Plateformes de rénovation énergétique de l'habitat (en cours) | À lire, voir et partager

Territoires à énergie positive pour la croissance verte



"Les territoires sont les moteurs de la transition énergétique : leur mobilisation est d'une ampleur sans précédent." Ségolène Royal

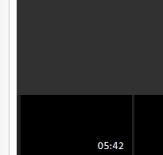
ACTUALITÉS

L'excellence environnementale s'invite dans les territoires
25 juin 2015

Voir aussi

Téléchargez la brochure : Territoires à énergie positive pour la croissance verte : les actions prioritaires

Les vidéos des TEPCV



Découvrez les 3192 actions pour la transition énergétique

Particuliers, entreprises et collectivités locales s'engagent.

Mot clé

Thèmes | Régions | Labels | Structures

3192 résultats

Toul
Terres de Lorraine en route vers la sobriété énergétique

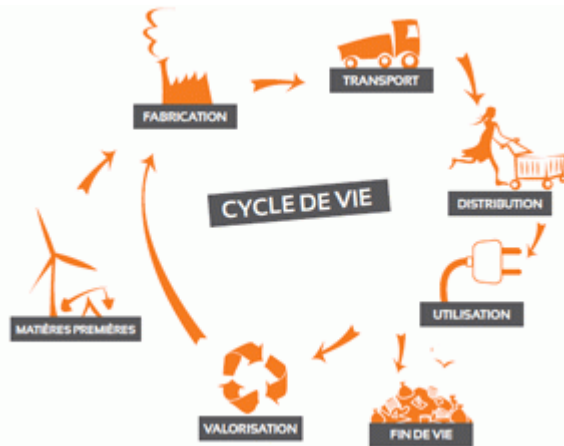
Aurillac
Le bois qui casse des briques
Action proposée par tranrise Wood

Saint-cirq-lapopie
Une réserve créée pour préserver des fossiles terrestres

Déposez votre action pour la transition énergétique



Les champs d'actions possibles



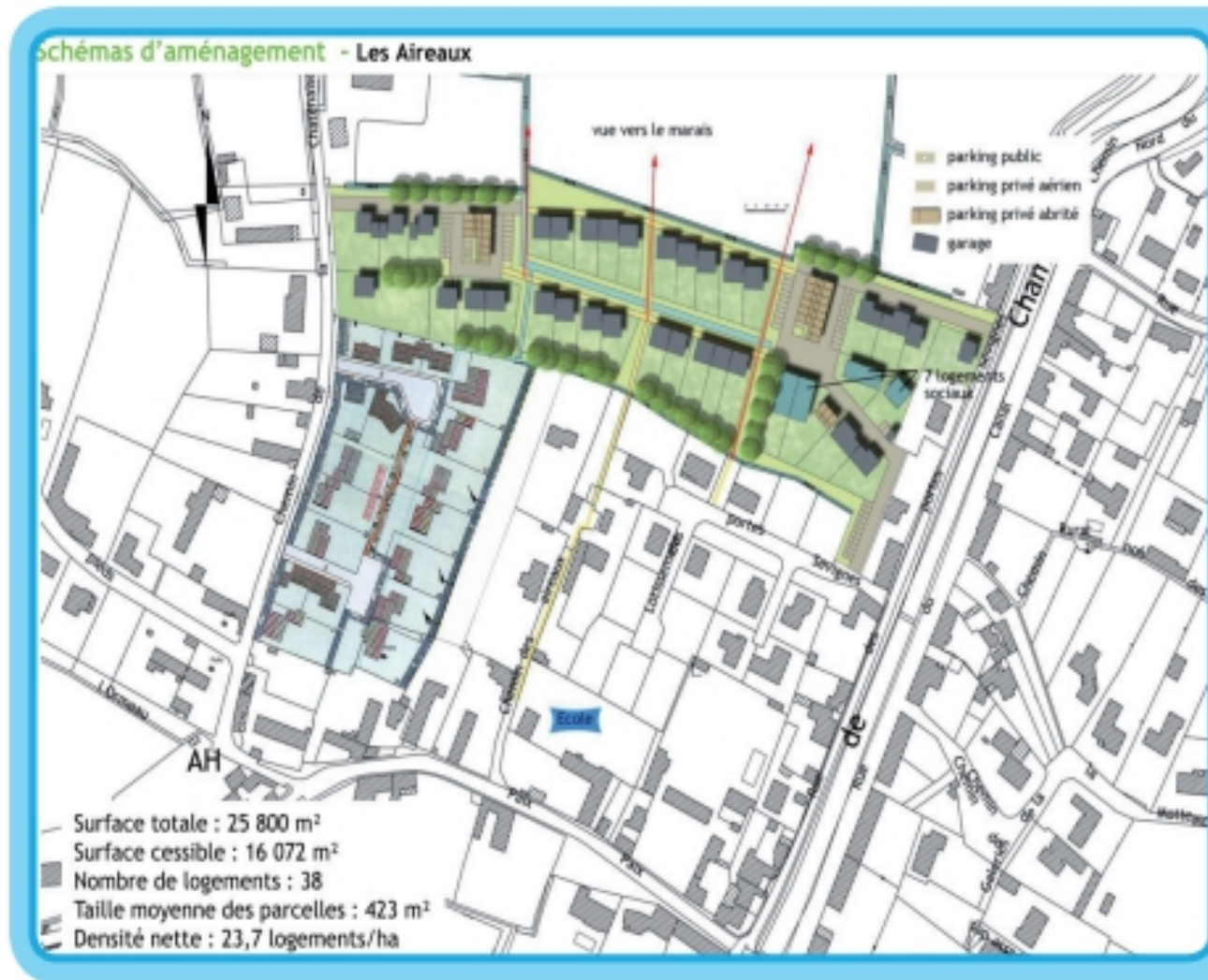
Les champs d'actions possibles

- Quelques exemples issus de démarches locales
 - Le développement de circuits courts à partir de la maîtrise foncière de terrains agricoles et appel à projet d'exploitation avec exigences agro-environnementales et sécurisation de débouchés
 - Etablissement d'un programme et travaux de rénovation thermique exemplaire des bâtiments/équipements publics (piscine, gymnases, écoles locaux...) les plus énergivores à partir d'une étude potentiels/coûts/bénéfices
 - Appui à la rénovation énergétique des logements en centres-bourgs en lien avec la mise en œuvre d'un programme de rénovation urbaine, OPAH...
 - Appui à l'émergence d'une profession artisanale locale formée à l'éco-conception et à la rénovation énergétique : promotion de labellisation, animation, mise en réseau...
 - Etudes d'opportunité pour le développement de l'énergie solaire en autoconsommation (grandes surfaces, bâtiments publics, optimisation des parkings...)
 - Accompagnement des projets de méthanisation
 - Etudes d'opportunité pour la mise en place d'un transport à la demande vers les principales polarités de la communauté de communes
 - Mise en place de réseaux de chaleur (chaufferies bois) associées à des filières d'approvisionnement locales

SCoT, PLUi, TPECV : des démarches cohérentes

- La démarche TEPCV prolonge/renforce les démarches SCoT et PLUi
 - Compatibilité des objectifs
 - La démarche TEPCV peut aboutir à des actions qui dépassent le champs de l'organisation de l'espace couvert par les outils SCOT et PLUi
 - Actions d'investissement
 - Actions de sensibilisation et de communication
 - Etudes supplémentaires

SCoT, PLUi, TPECV : des démarches cohérentes



Source : PLU de Champagné-les-Marais

S-CoT, PLUi, TPECV : des démarches cohérentes

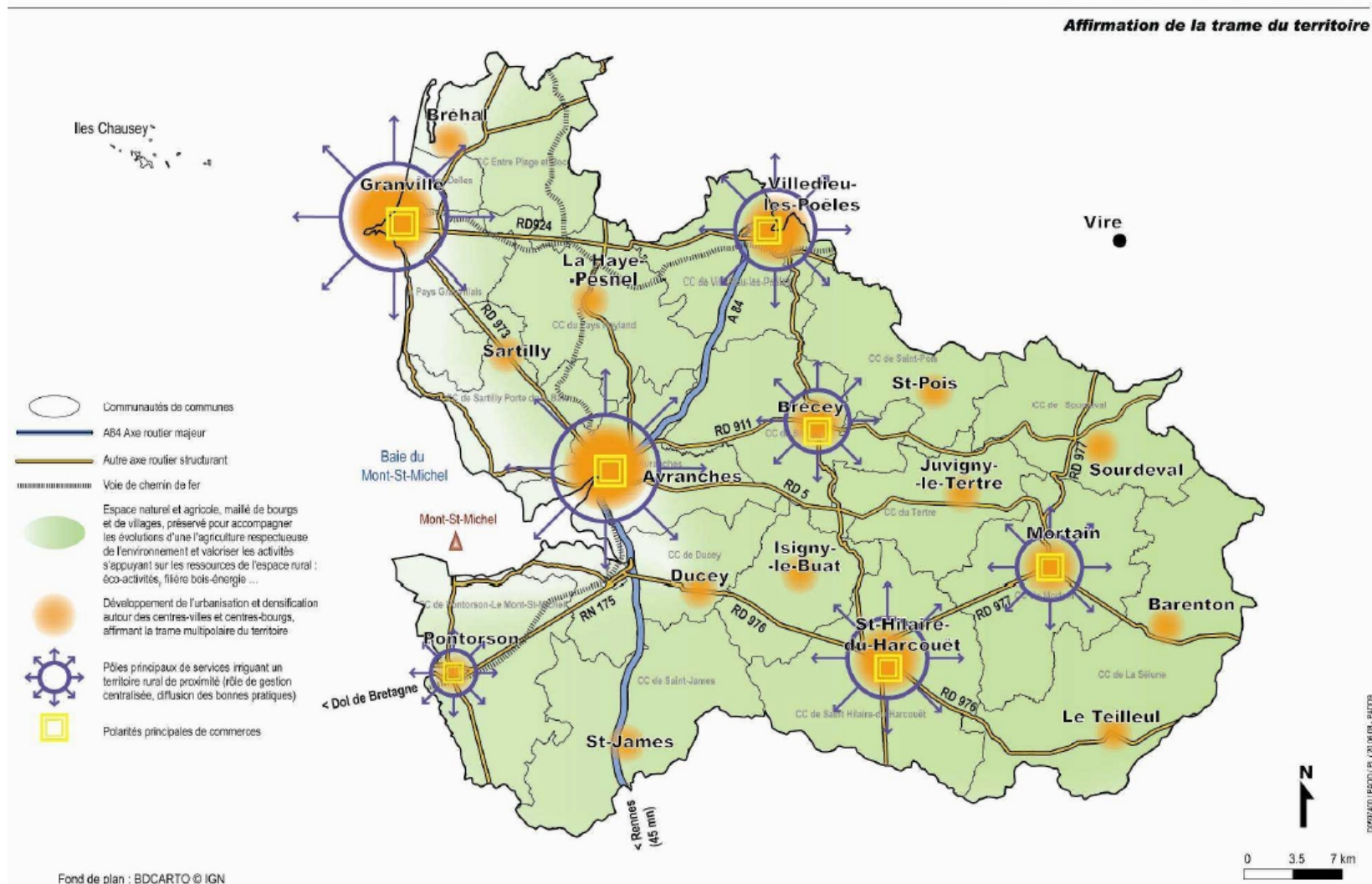


SCoT, PLUi, TPECV : des démarches cohérentes

PAYS DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

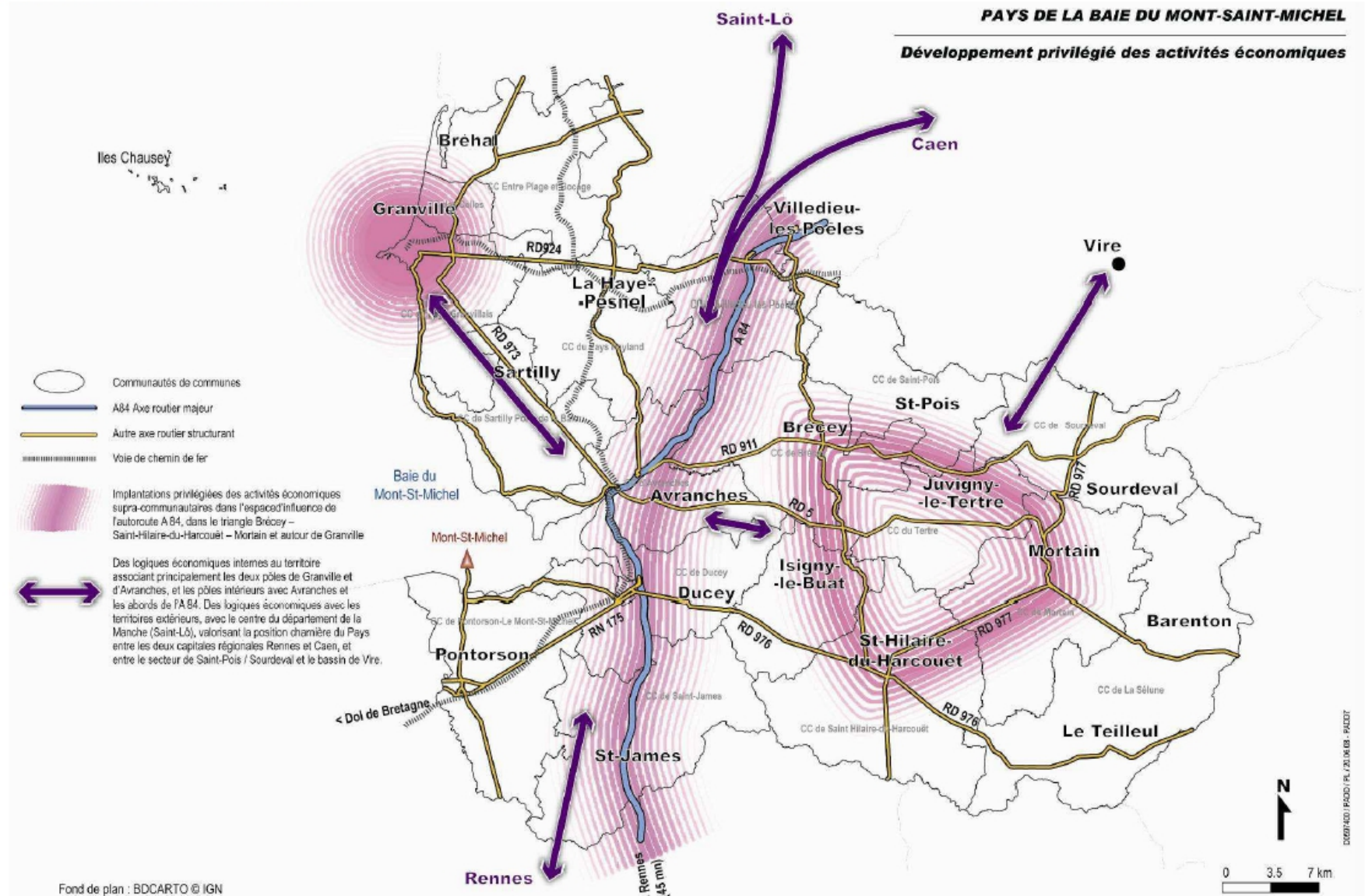
PAYS DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Affirmation de la trame du territoire



SCoT, PLUi, TPECV : des démarches cohérentes

PAYS DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL



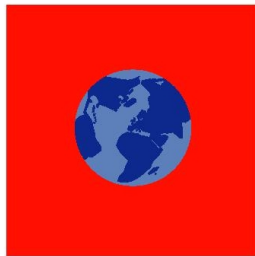
L'appel à projet TEPCV du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Un dispositif « levier »...

- L'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte a été lancé par le Ministre en Septembre 2014
 - Subvention de 500 000 € jusqu'à 2M€ (sous conditions) afin de financer **une série d'actions d'investissement « leviers » réalisables à court terme (horizon 2018) et permettant d'initier la dynamique TEPCV sur le territoire**
- Avril 2015, désignation des lauréats par le Ministre dont, en Dordogne :
 - 3 Lauréats
 - Pays de l'Isle en Périgord
 - SYCOTEB
 - Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
 - 1 « Territoire en devenir »
 - Communauté de communes du Pays Ribéracois
 - Appelé à devenir Lauréat d'ici la fin de l'année 2015 ou début 2016 à **condition d'avoir établi un projet de territoire (cf diapo 10-13) et isolé quelques actions « leviers » auxquelles pourrait être attribuée la subvention**

...qui complète des aides déjà existantes

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

- Aides à la réalisation
- Aides à la connaissance
- Aides au changement de comportement
- Aides dans le cadre d'un contrat d'objectif
- Contact direction régionale
 - 05.56.33.80.00

G R O U P E



Caisse
des Dépôts

- Essentiellement des prêts à taux bonifiés et échéances longues
- Notamment « Prêts Croissance Verte » pour financer les projets favorisant la transition énergétique
- Contact direction régionale
 - 05.56.00.01.60



**RÉGION
AQUITAINE**

- Efficacité énergétique
- Energies renouvelables
- Notamment, filière bois-énergie en lien avec la FD CUMA

Une communauté de travail régionale pour accompagner les collectivités

- Un groupe de travail régional est chargé d'accompagner les territoires lauréats et en devenir au long de leur démarche TEPCV
 - DREAL, ADEME, CDC, DDT et Région Aquitaine
 - Conseil technico-administratif à la mise en place de la démarche TEPCV et du programme d'actions : méthode, bonnes pratiques, information...
 - Relais vers les dispositifs de financement : subventions, appels à projets, prêts bonifiés...

Nous contacter

- **Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**
 - Raphaël CHANELLIERE
 - Raphael.chanelliere@ademe.fr
 - 05.56.33.80.14
- **Direction Départementale des Territoires de Dordogne
Service Territorial de la Vallée de l'Isle**
 - Erwan QUILLIEN
 - Erwan.quillien@dordogne.gouv.fr
 - 05.53.54.03.65 puis choix n°2

Merci pour votre attention

